



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES LANDES

AVIS

Installation classée pour la protection de l'environnement

Ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement suite au projet d'extension d'un élevage canin sur le territoire de la commune de YCHOUX

28 JAN. 2019

Par arrêté en date du _____, le préfet des Landes a prescrit l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines à la mairie d'Ychoux, dans le cadre de la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par l'association Rallye Chanteau, suite au projet d'extension de l'élevage canin sur le territoire de la commune d'Ychoux au lieu-dit Mothes Nord.

Les pièces du dossier d'enregistrement réglementaire seront déposées à la mairie de Castelnau-Tursan, aux jours et heures d'ouverture au public **du 19 février au 19 mars 2019 inclus**.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie d'Ychoux aux jours et heures d'ouverture suivants :

- du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30,
- le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr avant la fin du délai de consultation du public, soit avant le 19 mars 2019.

Le présent avis sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.landes.gouv.fr/icpe-processus-enregistrement accompagné de la demande de l'exploitant.

Le préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre toute décision. Cette installation peut faire l'objet d'une décision d'enregistrement, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

A Mont-de-Marsan, le

28 JAN. 2019

Pour le préfet et par délégation,
la directrice de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

Hélène MALATREY